

**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Groupe scolaire Major Cathédrale-  
Evêché  
Ecole maternelle Major Evêché  
Marseille 2<sup>ème</sup> (Bouches-du-Rhône)**

**Note de Première Phase (NPP)**

N°0130872C\_RNPP



## **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**

### **Déploiement national**

**Groupe scolaire Major Cathédrale-  
Evêché  
Ecole maternelle Major Evêché  
Marseille 2<sup>ème</sup> (Bouches-du-Rhône)**

### **Note de Première Phase (NPP)**

N° 0130872C\_RNPP

## **ANTEA GROUP FRANCE**



|                     | <b>Nom / Visa</b> | <b>Fonction</b>     |
|---------------------|-------------------|---------------------|
| <b>Rédacteur</b>    | BOVER Frédéric    | Ingénieur de projet |
| <b>Vérificateur</b> | NEX Fabien        | Chef de projet      |
| <b>Approbateur</b>  | FAVEREAUX Sophie  | Chef de projet      |

## **SYNTHESE**

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

### **Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement**

L'école maternelle Major Evêché est localisée à Marseille (Bouches-du-Rhône), au 41 de la rue de l'Evêché, à 250 m à l'est de la mer Méditerranée. Elle fait partie d'un groupe scolaire comportant également l'école élémentaire Major Cathédrale, cette dernière faisant l'objet d'un rapport séparé (rapport n°0130741K\_RNPP). L'école maternelle accueille plus de 200 élèves âgés de 3 à 6 ans.

L'école maternelle s'étend sur une superficie de 2785 m<sup>2</sup>, et est composée d'un bâtiment sur deux niveaux, sans vide sanitaire, comprenant quatre ailes : nord, sud, est et ouest, disposées en carré clôturant une cour intérieure recouverte d'enrobé en bon état, sans zone de sol à nu. Un logement de fonction occupé et un logement de fonction abandonné sont présents au premier étage de l'école.

Lors de la visite, aucun jardin pédagogique n'a été identifié et aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été relevé. L'ensemble des pièces du bâtiment est non ventilé mécaniquement (excepté les cuisines). La dalle béton est recouverte de carrelage ou de linoléum en bon état.

### **Résultats des études historiques et documentaires**

Le groupe scolaire Major Cathédrale – Evêché a été construit en contiguïté de deux sites recensés dans la base de données BASIAS (PAC 1309173 et PAC 1302308), ce qui a motivé l'inclusion de l'école maternelle dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'école maternelle visée par cette étude a ouvert ses portes en 1965, dans des bâtiments anciennement occupés par une « garderie municipale enfantine ». Avant son occupation par une garderie, l'usage des bâtiments n'est pas connu. Les bâtiments ont été construits au début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Les recherches historiques réalisées ont montré que l'école maternelle n'est pas contiguë aux sites BASIAS ayant motivés la démarche. Ces sites sont contigus à l'école élémentaire faisant partie du même groupe scolaire.

Les deux sites BASIAS ayant motivé le diagnostic correspondent à des garages de réparations automobiles avec réservoirs enterrés d'hydrocarbures (PAC 1309173 et PAC 1302308). Ils sont situés respectivement à 40 et 60 m au nord de l'école maternelle. Ces sites sont aujourd'hui entièrement démantelés, des immeubles de bureaux étant construits ou en cours d'édification.

Deux autres sites sont localisés à moins de 100 m de l'école maternelle. Il s'agit d'une ancienne blanchisserie-teinturerie (BASIAS PAC1300824), située à environ 90 m à l'est de l'école, et d'une ancienne carrosserie avec une activité de peinture, ne figurant pas dans la base BASIAS située à 70 m au nord de l'école maternelle.

### **Résultats des études géologiques et hydrogéologiques**

La zone d'étude se trouve en bordure de la mer Méditerranée, sur des terrains remblayés sur 10 à 15 m d'épaisseur. Ces terrains remblayés renferment une nappe souterraine à 4 mètres environ, dont le sens d'écoulement est orienté vers le sud-ouest.

Les sites BASIAS ayant motivé ce diagnostic sont donc situés en amont latéral de l'école maternelle. Les deux autres sites localisés à moins de 100 m de l'école maternelle sont localisés en latéral hydraulique.

### **Etude des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement**

S'agissant d'une école maternelle, trois scénarios d'exposition sont à considérer.

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant des sites BASIAS :

Les sites BASIAS ayant pu avoir une influence sur la qualité des milieux au droit de l'école maternelle sont localisés en contiguïté de l'école élémentaire Major-Cathédrale. Toute influence sur la qualité des milieux en provenance de ces sites serait donc en premier lieu détectée au droit de l'école élémentaire. Or, le diagnostic de phase 2 réalisé sur l'école élémentaire a montré que la qualité de l'air sous dalle est compatible avec l'usage. Aucune anomalie particulière n'a été détectée au droit de l'école élémentaire. Par conséquent, aucune anomalie particulière en provenance de ces sites n'est à attendre au droit de l'école maternelle. Ce scénario n'est donc pas retenu.

- l'ingestion de sols par les enfants :

Aucune zone de sols à nu n'est présente au droit de l'école maternelle, il n'y a pas d'ancienne activité émettrice de poussières recensée à proximité de l'école ni d'activité en superposition avec l'école ayant pu influencer les sols superficiels au droit de l'établissement . Ce scénario n'est donc pas retenu.

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1  
Ecole maternelle Major Evêché \_ Région PACA \_ Département des Bouches-du-Rhône \_ Marseille  
Note de Première Phase (NPP) N° 0130872C\_RNPP*

- l'ingestion d'eau par les enfants :

Le réseau d'eau potable ne traversant pas l'emprise de sites BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

Ainsi, au regard de l'ensemble de ces éléments, nous proposons de classer l'école maternelle publique Major Evêché (n° 0130872C), en « **catégorie A : les sols de l'établissement ne posent pas de problème** ».

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».**